



Tuyaux de la copro passant chez moi

Par **Merlin007**, le **07/11/2019** à **23:50**

Bjr, j'ai un tuyau en fonte (certainement évacuation d'air des égouts) passant du sol au toit (derniers étage) chez moi mais qui est totalement désagrégé, des odeurs insoutenables (toxiques...??) sont présente à certaines hrs de la journée et de la vapeurs humide en sort ce qui à pour effet d'effriter réellement la poutre dans le sol car le tuyau descend sur tout l'immeuble. Le syndic a mandaté une société qui à constaté les faits mais plus rien ne se passe...Que puis je faire car j'ai une locataire dedans et elle menace de partir (ce que je comprend..) Merci à vous...

Par **nihilscio**, le **08/11/2019** à **00:24**

Vous pouvez rappeler fermement au syndic que *le syndicat est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le vice de construction ou le défaut d'entretien des parties communes, sans préjudice de toutes actions récursoires* (article 14 de la loi du 10 juillet 1965) et qu'à défaut d'une réparation sous un mois vous attaquerez la copropriété en justice pour la faire condamner sous astreinte à changer la canalisation et vous en informez le conseil syndical.

Par **morobar**, le **08/11/2019** à **08:46**

Bonjour,
[quote]ncertainement évacuation d'air des égouts)[/quote]
Je pense plutôt que c'est une chute d'eaux usées.